

## INFORMATION ADHERENTS

Saint Quentin, le 21 novembre 2018

### ***Mesdames, Messieurs les adhérents***

Vous recevez aujourd'hui la déclaration annuelle nominative à remplir concernant vos salariés qui seront suivis en 2019 par notre Service de Santé Travail.

Outre le tableau pré rempli avec les informations actuellement en notre possession, vous trouverez également un mode d'emploi afin de vous aider à compléter la déclaration le mieux possible ainsi qu'une note explicative sur les catégories de suivi de vos salariés : Suivi Individuel Renforcé (SIR), Suivi Individuel Adapté (SIA) et Suivi Individuel Général (SIG).

Les grandes missions confiées aux Services de Santé Travail sont les suivantes :

- Conduire des actions de santé travail dans le but de préserver la santé physique et mentale des travailleurs tout au long de leur parcours professionnel et notamment en prévention primaire ;
- Conseiller les employeurs, les salariés et leurs représentants sur les dispositions et mesures nécessaires afin d'éviter ou de diminuer les risques professionnels, d'améliorer les conditions de travail, de prévenir la consommation d'alcool et de drogue sur le lieu de travail, de prévenir le harcèlement sexuel ou moral, de prévenir ou de réduire la pénibilité au travail et la désinsertion professionnelle et de contribuer au maintien dans l'emploi des travailleurs ;
- Assurer la surveillance de l'état de santé des salariés en fonction des risques concernant leur santé au travail et leur sécurité et celles des tiers, de la pénibilité au travail et de leur âge ;
- Participer au suivi et contribuer à la traçabilité des expositions professionnelles et à la veille sanitaire santé travail.
- 

Dans le cadre de ces missions globales de préservation de la santé des salariés en milieu de travail, le suivi de votre entreprise et de vos salariés est assuré par une équipe pluridisciplinaire animée et coordonnée par un médecin du travail et comprenant des infirmiers, des intervenants en prévention des risques professionnels (ingénieur, ergonomes, psychologues, techniciens en prévention...), des assistants santé travail, une assistante sociale et des assistants médicaux.

Il nous faut donner à présent la priorité à l'action menée directement sur le milieu de travail par cette équipe pluridisciplinaire : visites des lieux de travail, études de poste, identification et analyse des risques professionnels, élaboration et mise à jour de la « Fiche d'Entreprise », sensibilisation à la prévention, accompagnement à l'élaboration du « Document Unique » pour les TPE, etc.. Ces actions vous permettent de répondre à vos propres obligations en matière d'évaluation et de réduction de vos risques professionnels.

Nos modes d'organisation des lieux de consultation vont également être modifiés car les centres mobiles sont de moins en moins adaptés aux contraintes des visites (interventions d'infirmiers et hétérogénéité des périodicités des suivis individuels) ainsi qu'aux évolutions de nos systèmes d'information nécessitant une connexion permanente à un réseau à haut débit. Les adhérents qui utilisent actuellement des centres mobiles se voient encore une fois proposés progressivement en 2019 un suivi soit en centre entreprise si des locaux compatibles avec nos contraintes médicales et informatiques peuvent être mis à disposition soit un suivi dans un de nos centres fixes du secteur concerné (recommandé). Je ne vous cache pas nos difficultés toujours existantes concernant le recrutement de médecins dans notre spécialité et particulièrement dans notre département, mais sachez que nous nous efforçons de tout mettre en œuvre pour limiter les dysfonctionnements et ainsi répondre à vos attentes.



J'ai le plaisir de vous informer que notre Association a révisité son site internet [www.mt02.org](http://www.mt02.org) et ce dernier est mis en ligne depuis septembre 2018. Il doit vous permettre nous l'espérons de répondre à toutes vos questions, mais aussi d'y trouver certaines informations ou documents en ligne (adhésion par exemple) ou encore de pouvoir proposer le E-learning à vos équipes en collaboration avec notre partenaire AFOMETRA (organisme national de formation en santé travail). Nous nous efforcerons en 2019 à satisfaire vos attentes via ce nouveau site internet.

La MTA reste à votre écoute pour vous conseiller et vous assister sur toutes les problématiques santé travail et prévention des risques professionnels relevant de ses compétences.

Ayant repris la Direction du service au 01/01/2018 suite au départ en retraite de Monsieur Alain Thomas, il m'a semblé indispensable de mettre en place dès janvier 2018 un pôle « relation avec nos adhérents ». Ce pôle est à votre disposition ([alexandre.pannecoucke@mt02.org](mailto:alexandre.pannecoucke@mt02.org)) pour répondre à toutes vos interrogations en Santé travail et en appui avec votre médecin du travail en charge de votre entreprise. De la même façon depuis novembre 2018, nous avons renforcé notre service adhésion. Le pôle adhésion peut être contacté via son responsable Monsieur Ricaux Florian ([florian.ricaux@mt02.org](mailto:florian.ricaux@mt02.org)).

Afin de simplifier le règlement de vos factures, je vous invite à souscrire au prélèvement automatique. Sa mise en place est simple et gratuite. Vous n'avez plus à vous soucier de payer votre facture avant la date d'échéance, vous gagnez en confort et en liberté d'esprit. Contactez Mme Elisabeth Carme ([elisabeth.carme@mt02.org](mailto:elisabeth.carme@mt02.org) ou 03.23.62.92.45) afin d'effectuer sa mise en place.

En ce qui me concerne en 2019, je m'efforcerai à ce que votre Association en Santé Travail s'adapte aux nouvelles contraintes réglementaires et qui pourraient découler par exemple du rapport Lecocq remis au Premier Ministre fin aout 2018 et qui pourrait à moyen terme modifier nos structures et nos modes de fonctionnement...

J'ai le plaisir de vous informer qu'au cours de l'année 2019, la MTA va mettre en place un « portail » permettant aux adhérents de mettre à jour en ligne les effectifs de leur entreprise. La encore, via ce portail la MTA se modernise pour apporter à ses adhérents davantage de réactivité, de souplesse mais surtout de services et de fiabilité dans ces modes opératoires. C'est donc la dernière fois que nous venons vers vous via cette forme « papier » de déclaration des effectifs...

Bien entendu au cours de l'année 2019, le pôle adhérent reviendra vers vous afin de clarifier ce nouveau mode de fonctionnement et de vous donner toutes les informations et code d'authentification vous permettant de bénéficier de ce nouveau service inclus à votre cotisation. Vous le voyez la Médecine du Travail de l'Aisne continue son processus de modernisation ...

Enfin la MTA est membre du réseau **Présanse (PREvention SANTé Services aux Entreprises)** qui est l'appellation de notre nouvelle branche nationale professionnelle (ex CISME).

Nos actions sont multiples et n'hésitez pas à contacter votre médecin du travail ou votre Service de Santé au Travail par mail à : [contact@mt02.org](mailto:contact@mt02.org)

Veillez agréer, Mesdames et Messieurs les adhérents, l'expression de mes respectueuses salutations.

Bien à vous.

*Hervé DUBOIS*

Directeur